

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

ARRÊTE A L' UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE CONFORT LE 10 JUILLET 2014

Cette enquête publique se déroulera du **23 février 2015** au **27 mars 2015 à 18h00 inclus** (soit une durée de 33 jours consécutifs).

Monsieur Didier ALLAMANNO a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire, et Monsieur Michel NICOD a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant, par le Tribunal Administratif de Lyon, par décision du 09 décembre 2014

Les pièces du dossier d'arrêt et des pièces complémentaires, ainsi qu'un registre d'enquête publique seront déposés dans les locaux de la mairie de Confort. Ces pièces seront consultables sur le site internet de la commune : www.confort01.fr

Chacun pourra en prendre connaissance du lundi 23 février 2015 au vendredi 27 mars 2015 à 18h00 inclus, aux heures d'ouverture officielles de la mairie :

- **les lundis, mardis et mercredis de 10h30 à 11h30 et de 15h00 à 18h00,**
- **les jeudis de 10h30 à 11h30 et de 16h00 à 19h00,**
- **les vendredis de 15h00 à 18h00.**

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser à Monsieur le Commissaire Enquêteur par écrit à l'adresse suivante uniquement :

Monsieur le Commissaire Enquêteur Mairie 68 Rue de la Valserine 01200 CONFORT

Pour plus d'informations, téléphone de la Mairie de Confort : 04 50 56 51 27.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le Commissaire Enquêteur recevra en personne les observations du public, **en mairie de Confort**, les jours et heures suivants :

- **le jeudi 26 février 2015 de 16h00 à 19h00,**
- **le samedi 14 mars 2015 de 9h00 à 12h00,**
- **le vendredi 27 mars 2015 de 15h00 à 18h00.**

NB : l'ensemble des pièces du dossier est également consultable durant les permanences du Commissaire Enquêteur.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Ce dernier adresse son rapport et ses conclusions motivées au Maire de Confort dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront adressées par le Maire de Confort au Président du Tribunal Administratif de Lyon et en Préfecture de l'Ain.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès leur remise et pendant une année, dans les locaux de la mairie de Confort, à la Préfecture de l'Ain et à la Sous Préfecture de Gex, ainsi que sur le site internet de la commune : www.confort01.fr.

Au terme de l'enquête et après remise du rapport du commissaire enquêteur, le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Confort sera approuvé par délibération du conseil municipal.